

Le 9 février 1996

DÉCLARATION PUBLIQUE SUR LE RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS COLLECTIVES ET LA CRISE DES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

PRÉAMBULE

La responsabilité première de l'Université dans la société est de développer les connaissances humaines, d'assurer la diffusion et la transmission du savoir et la formation des personnes. La réalisation de cette mission suppose que l'Université soit un lieu où les activités d'enseignement, de recherche et de services à la collectivité aient comme objectif essentiel la formation des étudiantes et des étudiants. L'allocation des ressources publiques adéquates permettant à l'Université d'assurer la qualité de cette formation constitue un engagement collectif dont l'État ne saurait se dessaisir.

La croissance remarquable des universités au cours des dernières décennies a contribué à modifier les conditions de l'enseignement et de la recherche, le rapport avec les étudiantes et les étudiants et les relations entre l'Université et le milieu. Les compressions budgétaires récurrentes et de plus en plus fortes ont amplifié ces tendances jusqu'à créer des tensions majeures. On observe ainsi le poids de plus en plus déterminant des politiques gouvernementales, des organismes subventionnaires, des représentantes et représentants socio-économiques et de l'entreprise privée sur l'organisation et l'orientation des établissements. Les revendications légitimes des organisations étudiantes quant aux conditions de la formation à tous les cycles d'étude se font plus pressantes. Les questions liées à la liberté académique et à l'intégrité intellectuelle et scientifique sont au premier plan de l'actualité. On constate également, au nom de l'urgence et de l'efficacité de la prise de décision, l'alourdissement bureaucratique et la centralisation des modes de gestion, de même que le contournement de plus en plus fréquent des instances académiques et des processus démocratiques dans l'université.

C'est dans ce contexte que s'amorce, dans la plupart des établissements du réseau universitaire, le renouvellement des conventions collectives. Nous, syndicats de professeures et professeurs des universités québécoises regroupés au sein de la FQPPU, estimons indispensable, dans la présente conjoncture, de réaffirmer les grands principes qui nous unissent et dont nous entendons promouvoir la pleine reconnaissance dans les processus de négociation collective qui s'engagent.

Ces principes sont les suivants:

1.- Réaffirmation et renforcement du lien indispensable entre l'enseignement et la recherche à tous les cycles d'étude. Les différentes formes d'aménagement du travail professoral, de même que la charge de travail exigée des professeures et professeurs doivent préserver ce lien et assurer la qualité de l'encadrement des étudiantes et étudiants.

2.- Atteinte et maintien du nombre de professeures et professeurs nécessaires à la qualité de la formation étudiante, à la relève professorale et à l'accès à l'égalité. La formation des étudiantes et étudiants exige que l'essentiel de l'enseignement et de la recherche soit assumé par un corps professoral régulier.

3.- Pleine reconnaissance de la liberté académique comme garantie de l'exercice du travail professoral et de la formation des étudiantes et des étudiants, en dehors de toute pression et censure, dans ses dimensions d'enseignement, de recherche, de diffusion, de critique et de service à la collectivité. Un des fondements essentiels de cette liberté réside dans la permanence et la sécurité d'emploi.

4.- Confirmation de la participation professorale à tous les paliers décisionnels comme pivot essentiel de la démocratie et partie intégrante de la nature même de l'institution universitaire. Ce mode de gestion collégial exige la transparence budgétaire et administrative complète des établissements universitaires.

5.- Respect de la négociation collective comme mécanisme de définition des conditions du travail professoral.

Les syndicats membres et la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) s'engagent solidairement à défendre ces principes et à en promouvoir la pleine reconnaissance dans toutes les dimensions de la vie universitaire.

LISTE DES SIGNATAIRES

Association des ingénieurs-professeurs des sciences appliquées de l'Université de Sherbrooke

Association des professeur(e)s de Bishop's University

Association des professeurs de l'École de technologie supérieure

Association des professeurs de l'Institut Armand-Frappier

Association des professeurs et des professeures de la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke

Concordia University Faculty Association

McGill Association of University Teachers

Syndicat général des professeurs de l'Université de Montréal

Syndicat des professeurs/res de l'Institut national de la recherche scientifique

Syndicat des professeures et professeurs de la Télé-université

Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec à Chicoutimi

Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec à Rimouski

Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières

Syndicat des professeures et professeurs de l'Université de Sherbrooke

Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval

Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal

Syndicat des professeurs de l'Université du Québec à Hull

Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université